

# L'article 1<sup>er</sup> du projet de loi relatif à l'énergie

---

## Déclaration du groupe Artisanat

Le projet soumis au CESE prévoit d'inscrire dans la loi l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050. Il ajoute que cela implique « une transformation en profondeur de la société, de l'économie et des comportements ».

Or, la mobilisation de tous les acteurs économiques autour de cet enjeu, suppose que chacun en perçoive les avantages.

C'est pourquoi, il importe de concevoir des outils d'accompagnement au changement qui soient à la hauteur des objectifs de la trajectoire énergétique.

Le groupe de l'artisanat pense tout d'abord à la rénovation thermique des logements. L'enveloppe budgétaire qui y est consacrée doit être mise en cohérence avec l'ambition affichée dans le « Plan bâtiment ».

Il est indispensable aussi, comme le CESE l'a maintes fois exprimé, que les dispositifs d'incitation soient suffisamment lisibles et stables.

En effet, il est avéré que les modifications incessantes sur le montant des aides comme sur la nature des travaux concernés, sont autant de freins aux engagements de travaux de la part des ménages, en plus d'être source d'insécurité pour les entreprises du secteur.

Pour accélérer les changements en termes de consommation énergétique, il faut aussi qu'il existe des alternatives réalistes.

Cette question se pose tout particulièrement en matière de mobilité.

Un récent sondage a montré que 40 % des Français n'ont pas d'autres solutions que la voiture individuelle pour se déplacer.

Pour les artisans et les commerçants de détail, l'offre de véhicules utilitaires électriques reste encore très faible et souvent inadaptée en termes d'autonomie et d'exigences techniques.

Par conséquent, pour toutes ces personnes, la taxe carbone ne peut aujourd'hui être perçue comme un levier d'incitation au changement, mais elle est vue au contraire comme une charge supplémentaire qui pèse très lourd dans certains budgets et nourrit in fine un rejet de la transition énergétique.

Aussi, le groupe de l'artisanat considère comme primordiale la question du calibrage des mesures de compensation et d'accompagnement, au regard de la diversité des situations et contraintes, selon les territoires, selon les secteurs d'activité et selon les capacités financières des acteurs économiques, de sorte que la transition énergétique ne se fasse pas contre eux, mais avec eux.

Cela implique de mesurer et d'anticiper les impacts des changements attendus, sur les ménages comme sur les entreprises.

Il faut également définir, avec les parties prenantes et les secteurs concernés, les moyens adaptés à mettre en œuvre pour faire évoluer les comportements et les investissements.

Au-delà des objectifs à retenir en matière de trajectoire énergétique de la France, la question essentielle reste, selon nous, celle des moyens et des modalités à mobiliser pour y parvenir.

Cet avis avance certaines priorités en ce domaine. Le groupe de l'artisanat l'a voté.